

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2012.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 12 novembre 2012.**

**2012 R. 39 G** - Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « 104 Cent Quatre ».

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 30 octobre 2012 ;

Vu le courrier, en date du 9 novembre 2012, par lequel Mme Firmine RICHARD accepte de céder son siège au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « 104 Cent Quatre », afin de permettre à M. Bruno JULLIARD, nouvel adjoint à la culture d'y siéger ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Est désigné pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « 104 Cent Quatre » (Conseil d'administration) :

M. Bruno JULLIARD en remplacement de Mme Firmine RICHARD.